

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2023

DCM N° 23-07-06-20

Objet : Intégration au dispositif Senior Activ'2.

Rapporteur: Mme CHANGARNIER,

Au premier trimestre 2023, le Conseil municipal et le Conseil d'Administration du CCAS ont approuvé le Plan d'action « Metz, ville amie des aînés 2023/2025 » qui prévoit dans l'objectif « Renforcer la connaissance des acteurs du territoire et créer de nouveaux partenariats », d'intégrer le dispositif Senior Activ'2.

Senior Activ' est un projet coordonné par le Département de la Moselle qui bénéficie de fonds européens, qui a été mis en place de 2018 à 2022 autour de la thématique « Bien-vieillir à domicile » sur le territoire de la Grande Région avec des coopérations transfrontalières. Le projet avait comme ambition :

- d'améliorer l'image et la place du vieillissement dans nos sociétés,
- d'agir de manière préventive et personnalisée sur la perte d'autonomie,
- de répondre aux besoins de proximité,
- d'optimiser l'accompagnement des parcours de vie individuels.

Suite à quatre années de collaboration transfrontalière autour de ce défi et d'un bilan d'action très positif, il est apparu que les échanges et les travaux méritaient d'être poursuivis.

C'est l'objet du projet Senior Activ' 2 qui se déploiera du 01/01/2024 au 31/12/2027 et qui entend œuvrer sur 3 modules forts qui permettront de répondre aux défis du territoire grand-régional en matière :

- d'amélioration du parcours de vie individuel du senior,
- d'inclusion et d'engagement des seniors,
- d'innovation sociale et digitale en faveur des seniors.

Le premier module de travail amènera les professionnels à échanger des bonnes pratiques au-delà des frontières (actions pertinentes déjà mises en œuvre, formations innovantes, communication sur des outils innovants d'échanges de données...), mais soutiendra également les aidants, tout en accompagnant le senior dans la construction de son parcours de prévention. Le recours aux ergothérapeutes sera facilité dans une approche d'adaptation du

domicile.

Le deuxième module de travail se focalisera sur le pouvoir d'agir des seniors. Il s'agira notamment de leur donner la parole et de la faire entendre, de leur proposer de l'information pertinente sur des sujets liés à la prévention de la perte d'autonomie, de les accompagner à l'issue de leur activité professionnelle dans un projet de vie à la retraite, par le biais notamment d'activités bénévoles. En parallèle, les professionnels impliqués dans le projet chercheront à pousser les réflexions plus loin sur des sujets tels que l'âgisme, l'isolement, ou encore l'emploi des seniors. Ils s'attacheront à structurer des environnements plus inclusifs envers les aînés.

Enfin, le troisième module de travail s'attèlera à répondre aux besoins sociaux et digitaux des seniors non couverts par les politiques publiques actuelles. Il développera une méthodologie de validation de solutions digitales pour seniors basée sur leur utilité et leur valeur d'usage. Des solutions numériques seront par la suite labellisées, afin de sécuriser leur qualité et leur usage par les seniors.

La Ville de Metz par l'intervention de son CCAS s'inscrit dans ce projet, comme partenaire financier et à ce titre :

- portera des projets en direct,
- sera contributeur sur certaines actions
- bénéficiera de subventions à hauteur de 60% des dépenses engagées pour la réalisations des projets.

La Ville de Metz par l'intervention de son CCAS organisera directement les projets suivants :

- 4 actions dans le module 2 « Engagement des seniors »
 - o Un atelier design citoyen sur l'habitat
 - o Une manifestation culturelle
 - o Une action autour du bénévolat
 - o Un séminaire Ville Amie des Aînés
- 1 action dans le module 3 « Besoins sociaux et digitaux des seniors »
 - o Une journée inclusion numérique

Pour ces actions le budget (pour les 4 ans) est estimé à 155 701,60 € (incluant frais RH, administratif, interprétariat, intervenants, déplacements, hébergement, restauration, communication...) dont 93 420,96 € de Fonds FEDER et 62 280,64 € de Fonds Propres (23 667,20 € salaires et 34 613,44 € pour les actions) soit 6 922,68 €/ pour les actions dont la mise en œuvre s'étalera sur 4 ans.

En parallèle, la Ville de Metz par l'intervention de son CCAS sera impliquée comme contributeur dans d'autres projets :

- Etat des lieux du bien-vieillir
- Préparation à la retraite
- Campagne de communication
- Gérontopôle
- Emploi des seniors

L'ensemble de ces actions sont en cohérence avec les objectifs identifiés et à mettre en œuvre dans le plan d'actions Metz, ville amie des aînés 2023/2025.

Une candidature pilotée par le Département de la Moselle a été déposée lors de l'Appel à Projets 2023 du programme INTERREG VI A Grande Région en janvier 2023. Trois Départements du Grand Est (Département de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle et la Collectivité européenne d'Alsace), la Ville de Metz via son CCAS, l'Agence Régionale de Santé Grand Est, l'Association meurthe-et-mosellane Innov'Autonomie, ainsi que des opérateurs publics et privés de Sarre, du Grand-Duché de Luxembourg et de la Wallonie, s'y sont associés.

Le Département de la Moselle a reçu un « GO » pour le préprojet et doit déposer le dossier complet pour le 7 juillet 2023 auprès des instances INTERREG.

La candidature de la Ville de Metz via son CCAS en tant que partenaire financier, pour être complète, doit contenir trois attestations :

- une attestation d'engagement,
- une déclaration de financement sur fonds propres
- une déclaration relative à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Ces attestations doivent bénéficier avant transmission, d'une validation des instances délibérantes.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la décision du Conseil municipal du 27 novembre 2014 d'adhérer au Réseau Francophone des Villes Amies des aînés (RFVAA),

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la société au vieillissement qui préconise que les villes structurent leur politique seniors autour de la démarche Villes Amies des Aînés,

VU la délibération du Conseil municipal du 26 janvier 2023 et du Conseil d'administration du CCAS du 1^{er} février 2023 qui approuve le plan Metz, une ville amie des aînés 2023/2025,

CONSIDERANT la nécessité d'anticiper les conséquences du vieillissement sur la vie sociale et les politiques publiques,

CONSIDERANT l'intérêt de mener des actions innovantes qui concourent à un vieillissement actif et en bonne santé ainsi qu'une meilleure qualité de vie des seniors messins,

CONSIDERANT l'intérêt financier et les partenariats transfrontaliers que représente le dispositif Senior Activ'2,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'intégration de la Ville de Metz, par l'intervention de son Centre Communal d'Action Sociale, au dispositif Senior Activ'2.
- **DE CONFIER** au Centre Communal d'Action Sociale la mise en œuvre des projets et actions prévus dans le dispositif Senior Activ'2.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en lien avec la mise en œuvre des projets du dispositif Senior Activ'2.

Service à l'origine de la DCM : Direction Développement humain
Commissions : Commission Cohésion Sociale
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20230706-125766-DE-1-1
N° de l'acte : 125766

Délibération rendue exécutoire le 7 juillet 2023
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,